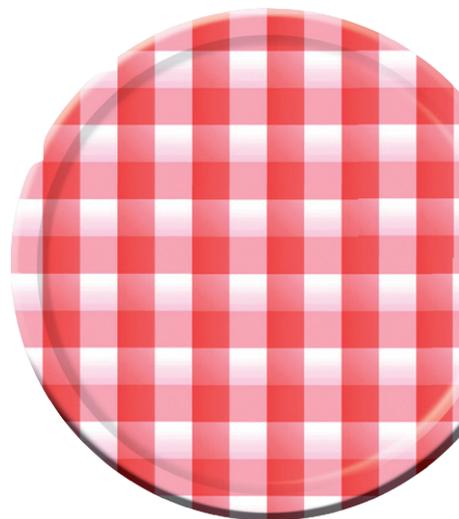
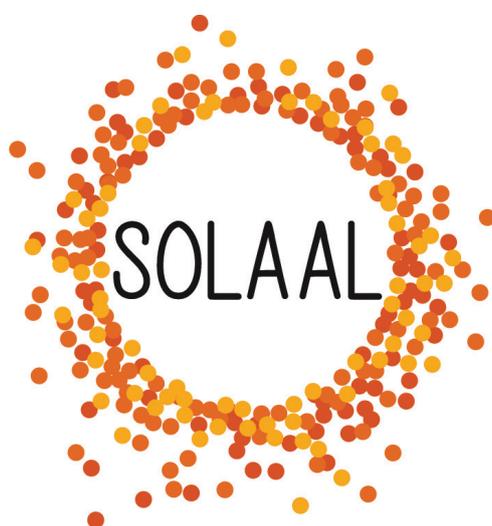




SOLAAL

L'ESSENTIEL



**FACILITE
LE DON ALIMENTAIRE**

2013 / 2014

SOMMAIRE

- > Edito - Angélique DELAHAYE, Présidente de SOLAAL
- > Missions et statuts
- > Les acquis et les attentes
- > SOLAAL, c'est déjà...
- > Répartition des dons
- > Les relais solidaires
- > Les projets expérimentaux
- > Les membres fondateurs
- > Infos pratiques

« Les indicateurs sociaux nous rappellent combien notre effort doit perdurer »

ÉDITO

Angélique DELAHAYE
Présidente de SOLAAL

Que de chemin parcouru depuis la création de SOLAAL le 28 mai 2013 !

À la fin de 2014, plus de 1200 tonnes ont été distribuées aux associations alimentaires grâce à SOLAAL, soit l'équivalent de 2,4 millions de repas. Les agriculteurs n'ont pas attendu SOLAAL pour donner, mais ces volumes illustrent combien la mission de SOLAAL, à savoir gérer l'interface du don, joue un effet de levier en matière de don, et combien l'idée de Jean-Michel Lemétayer était visionnaire.

La prise de conscience dans les régions pour prendre le relais est croissante : déjà onze régions se sont portées volontaires, issues du réseau de la FNSEA et des Chambres d'agriculture ; les foires, salons agricoles organisent de plus en plus des dons aux associations.

Le monde agricole, souvent confronté à de nombreuses difficultés économiques, climatiques, pratique déjà la solidarité. Toutefois, les indicateurs sociaux nous rappellent combien notre effort doit perdurer. De plus en plus de femmes seules avec enfants, qui vivent dans la rue et sous le seuil de pauvreté, ne mangent pas à leur faim ou de façon mal équilibrée.

Quelle que soit la raison du don (produits hors calibre, saturation du marché, etc.), les agriculteurs, en donnant, participent au soutien des plus démunis et s'engagent de fait dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Merci à tous ceux qui font confiance à SOLAAL pour les accompagner dans leur démarche !

Le ministère de
l'Economie et des
Finances a reconnu
**l'intérêt général de
l'association
le 8 janvier 2014.**

MISSIONS et statuts

SOLAAL a pour mission de contribuer à l'alimentation des plus démunis, via les associations d'aide alimentaire habilitées.

> 4 OBJECTIFS

Renforcer l'engagement des acteurs des filières agricole et agro-alimentaire

Faciliter l'organisation des dons

Contribuer à l'équilibre nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire

Lutter contre le gaspillage alimentaire

> FACILITER LE DON ALIMENTAIRE

Concrètement, SOLAAL facilite le lien entre les donateurs des filières agricole et alimentaire et les associations d'aide alimentaire. Elle gère pour les agriculteurs, en particulier, l'opération du don et fait l'interface avec les associations d'aide alimentaire.

> COMPLÉTER L'EXISTANT

De nombreuses actions solidaires existent déjà. Il reste néanmoins des marges de progrès, notamment dans le secteur agricole.

- **le don est chronophage** : les agriculteurs, qui veulent donner, souvent ne savent pas comment ou n'ont pas le temps car ils doivent continuer de gérer leur exploitation.

- **des gisements de produits sont inexploités** : fruits et légumes hors calibre invendus et consommables, palettes refusées par les plateformes de distribution, excédents quand le marché est saturé (ex : l'embargo russe en 2014 a bousculé les équilibres du marché communautaire provoquant un engorgement de la filière pomme notamment, sur le marché européen).

- **un déficit de produits frais** : les associations d'aide alimentaire font part d'un déficit en produits frais (fruits et légumes, oeufs, laitages) car l'aide alimentaire, qu'elle soit communautaire ou nationale, fournit en majorité des produits secs, en conserve, surgelés ou de longue conservation.

- **la logistique** (tri, conditionnement, transport) : elle représente un coût à la fois pour les donateurs et les associations.

C'est pour lever ces freins, récupérer les produits invendus et consommables que SOLAAL est née.

> FÉDÉRER ET CRÉER DES SYNERGIES

SOLAAL n'a pas vocation à agir seule. Il est crucial que tous les acteurs de la filière agroalimentaire agissent de concert, en particulier à l'échelle territoriale. Cela inclut également les collectivités territoriales, les transporteurs, les marchés de gros. C'est pourquoi SOLAAL recommande la création de comités locaux qui regroupent l'ensemble de ces acteurs, afin de réaliser un diagnostic de l'existant et d'y inviter les associations d'aide alimentaire pour déterminer ensemble les priorités.

L'agriculteur-donateur, un citoyen comme les autres

SOLAAL

Les acquis et les attentes

Depuis sa création, SOLAAL n'a de cesse d'oeuvrer pour obtenir la possibilité d'une réduction d'impôt pour l'agriculteur donateur et cela quelle que soit la filière de production. **Tous les agriculteurs, qu'ils soient producteurs de fruits, légumes, viande, oeufs, céréales..., doivent pouvoir donner et bénéficier d'une réduction fiscale.** Ainsi, SOLAAL est également l'interlocuteur des pouvoirs publics pour optimiser les dons et veiller à ce qu'ils ne soient pas ralentis par des formalités administratives trop contraignantes. **Pour cela, SOLAAL est intervenue pour que l'agriculteur donateur soit considéré comme tout autre citoyen donateur, au regard de l'article 238 bis du Code général des impôts.**

Ainsi, le don est déjà possible pour :

- > **les producteurs de fruits et légumes non transformés.**
- > **les producteurs de lait**, depuis le 31 novembre 2013,
- > **les producteurs d'oeufs**, depuis le 18 décembre 2014,
- > **les producteurs de céréales** via l'abandon de recettes, depuis le 30 décembre 2014

Cependant, il reste des domaines pour lesquels le principe d'agriculteur donateur doit être acté :

- > **une réduction d'impôt pour les dons de viandes par un éleveur.**
- > **une réduction d'impôt pour des dons de fruits et légumes transformés** (par exemple, des dons de pommes transformées en compote ou jus de pommes par un tiers ; des dons de pommes de terre transformées en flocons de purée par un tiers).

Lorsqu'un intermédiaire est présent entre l'agriculteur donateur et l'association d'aide alimentaire, bénéficiaire du don, l'agriculteur perd la propriété de son bien. Si le produit donné nécessite une transformation ou toute autre étape intermédiaire, c'est ce maillon qui devient propriétaire du produit. Or l'association d'aide alimentaire ne peut émettre d'attestation de don qu'au dernier détenteur du produit. L'agriculteur perd alors son statut de donateur sur un plan fiscal.

3 TONNES DE RÔTIS
90,5 TONNES DE PÂTES ET DE SEMOULE
35 000 OEUFS
332 TONNES DE LÉGUMES
776 TONNES DE FRUITS
3 000 LITRES DE JUS DE POMMES

SOLAAL
C'est déjà ...

● COOPÉRATIVE DE POMMES
CORRÈZE

● COOPÉRATIVE DE POIRES, PRUNES ET POMMES
MAINE-ET-LOIRE

● COOPÉRATIVE DE TOMATES
EN ILLE-ET-VILAINE

● MARAÎCHERS EN INDRE-ET-LOIRE

● CENTRE DE CONDITIONNEMENT D'OEUFS
AIN / LOIRET / SAÔNE-ET-LOIRE

● PRODUCTEUR DE POMMES DE TERRE
DANS LE PAS-DE-CALAIS

● ENTREPRISE DE TRANSFORMATION
DE VIANDE EN ILLE-ET-VILAINE

● PRODUITS RÉGIONAUX DES
JEUNES AGRICULTEURS

● PRODUCTEUR DE POIRES DANS LE PAS-DE-CALAIS

● PRODUCTEUR DE POMMES DE TERRE
DANS LA MARNE

● FESTIVAL INDRE-ET-LOIRE

● PRODUCTEUR / MARAÎCHERS EN INDRE-ET-LOIRE

● COOPÉRATIVE D'ENDIVES DANS LE PAS-DE-CALAIS

● COOPÉRATIVE DE POMMES
TARN-ET-GARONNE

● PRODUCTEUR DE POMMES DE TERRE DANS LE NORD

● PRODUCTEUR DE POIREAUX EN
MAINE-ET-LOIRE

● PRODUCTEUR DE POMMES DE TERRE
DANS LES LANDES

● PRODUCTEUR DE POMMES ET
DE JUS DE POMMES DANS LA SARTHE

● PRODUCTEUR DE POMMES DE TERRE
DANS LE LOT-ET-GARONNE

● ENTREPRISE DE PÂTES ET SEMOULE EN
SAVOIE

● PRODUCTEUR DE POMMES EN INDRE-ET-LOIRE

● PRODUCTEUR DE POMMES DE TERRE
EN SEINE MARITIME

● PRODUCTEUR DE FRUITS ET LÉGUMES
EN PAS-DE-CALAIS

● PRODUCTEUR DE POMMES DE TERRE
DANS LE TARN-ET-GARONNE

● COOPÉRATIVE DE PÊCHES-NECTARINES
ET DE KIWIS DANS LA DRÔME

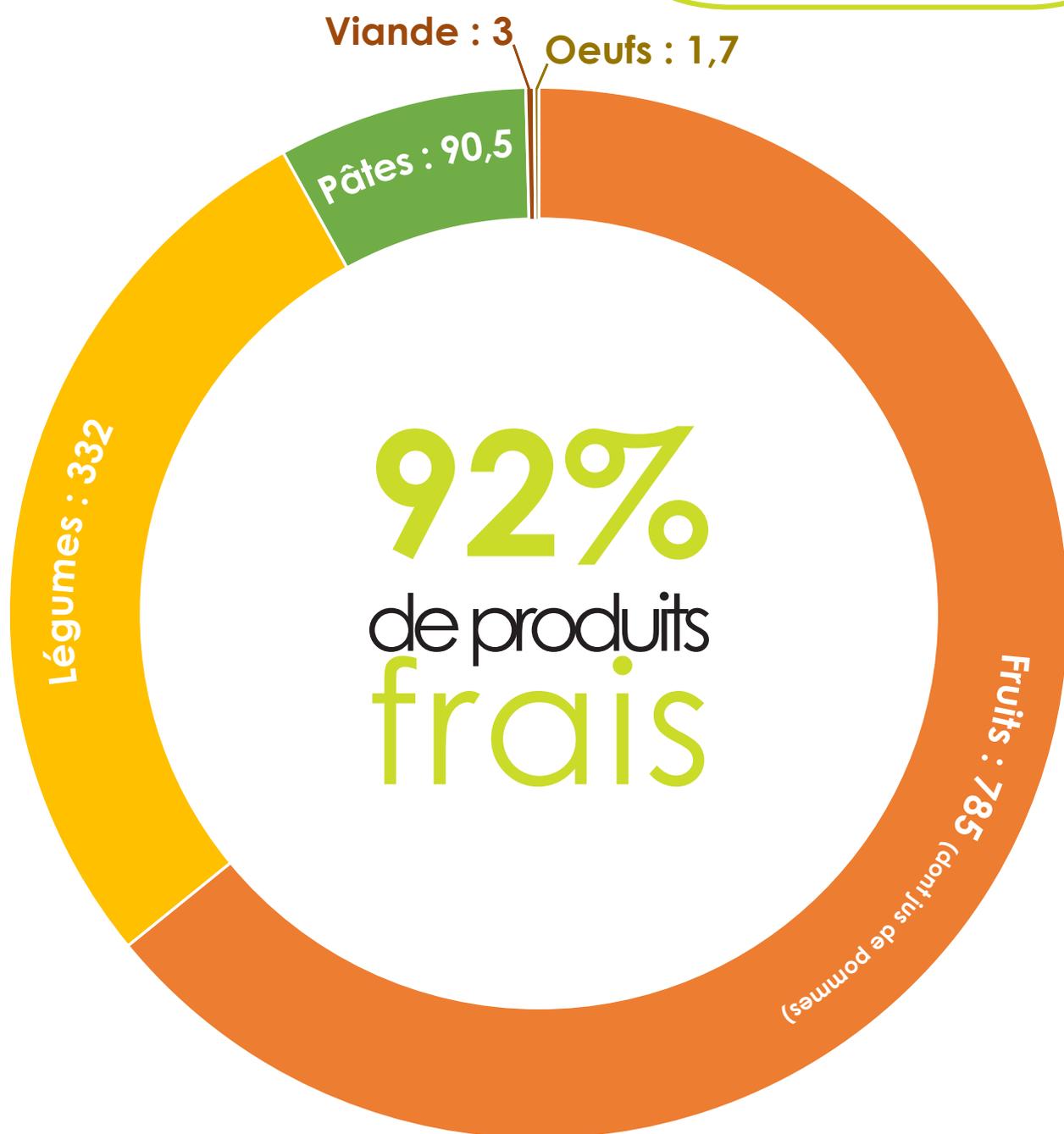
● PRODUCTEUR DE POMMES DANS L'HÉRAULT

MERCI !

1200 tonnes
de dons distribués

2,4 millions
de repas

LES DONNS
Répartition
(en tonnes)



■ Fruits ■ Légumes ■ Pâtes ■ Viande ■ Œufs

11 relais locaux
de SOLAAL permettent
une plus grande diversité
des dons et une véritable
proximité pour les
agriculteurs donateurs
et les associations
d'aide alimentaire

RELAIS
SOLidaires

Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées dont Tarn-et-Garonne.



Afin de trouver de nouveaux leviers au don agricole, SOLAAL met en oeuvre des partenariats expérimentaux sur tout le territoire

PROJETS expérimentaux

Le glanage en champ pour lutter contre le gaspillage alimentaire

L'expérimentation du glanage en champ fait partie des engagements de la profession agricole dans le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, SOLAAL a accompagné l'UDAF du Loiret pour la réalisation d'un projet de glanage de pommes de terre. Une convention a été mise en place avec les agriculteurs pour que cette démarche soit totalement encadrée. Résultat, une tonne de pommes de terre a été récoltée au cours de l'opération. Ce projet a été récompensé par **le premier prix anti gaspi 2014** pour le volet agricole, remis par le Ministre de l'Agriculture.

Pour rappel, SOLAAL a signé le Pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire le 23 juillet 2013. Angélique DELAHAYE est également membre du Comité national de lutte contre le gaspillage alimentaire, réuni régulièrement par le Ministre de l'Agriculture et Guillaume Garot, en charge de la mission de lutte contre le gaspillage alimentaire.



La création de dynamiques territoriales

Afin de créer des dynamiques territoriales et d'optimiser les flux, notamment avec les acteurs locaux, SOLAAL expérimente :

> **la création d'une plateforme regroupant les dons de fruits et légumes**, avant de les redistribuer aux associations locales - **avec la Communauté d'Agglomération de Tours.**

> **l'inclusion du secteur agricole dans le cadre du Plan Déchets** de **la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence.**

> **l'optimisation des flux logistiques des camions du groupe Carrefour**, afin de contribuer à l'acheminement des produits donnés, depuis l'exploitation agricole jusqu'aux associations - **avec la Fondation Carrefour.**

SOLidarité
des producteurs
Agricoles
et des filières
ALimentaires

MEMBRES

en gras, les membres du Conseil d'administration

ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE (APCA)

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE BLÉ ET AUTRES CÉRÉALES (AGPB)

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE MAÏS (AGPM)

CENTRE NATIONAL POUR LA PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES (CNPA),

COMEXPOSIUM,

COMITÉ NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE LA POMME DE TERRE (CNIPT)

COMITÉ NATIONAL POUR LA PROMOTION DE L'OEUF (CNPO)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOUR(S)PLUS

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PLANTEURS DE BETTERAVES (CGB)

CONFÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ, DE LA COOPÉRATION ET DU CRÉDIT AGRICOLE (CNMCCA)

ENTREPRISE DELAHAYE MARAÎCHERS

FÉDÉRATION DES MARCHÉS DE GROS DE FRANCE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PRODUCTEURS D'OLÉAGINEUX ET DE PROTÉAGINEUX (FOP)

FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE FRUITS (FNPF)

FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE LAIT (FNPL)

FÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE (FNCA),

FONDATION CARREFOUR,

FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FNSEA),

INTERFEL

JEUNES AGRICULTEURS (JA)

LES PRODUCTEURS DE LÉGUMES DE FRANCE

MÉTRO,

RUNGIS MARCHÉ INTERNATIONAL - SEMMARIS

SOFIPROTÉOL

SOPEXA

SPACE

UNION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE POMME DE TERRE (UNPT)

VOUS VOULEZ
EN SAVOIR PLUS
SUR SOLAAL ?

INFOS
pratiques



> Contact

Dorothee BRIAUMONT
d.briaumont@solaal.org
01 53 83 47 89
06 11 78 77 38

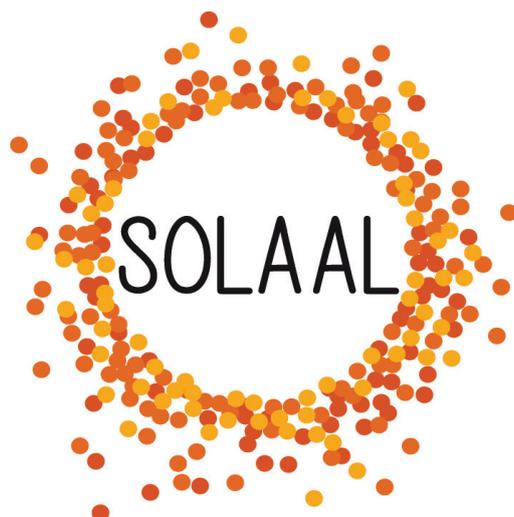


> Internet

www.solaal.org



**> Pour des dons agricoles et alimentaires
Solaal aide gratuitement**
dons@solaal.org



SOLAAL • 11 rue de La Baume • 75008 • Paris • Siret 799 591 946 00014
01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL